



SAISON 2021 / 2022



SAMEDI 16 JUILLET 2022

N° 47



BONNES VACANCES POUR TOUS...



**Réouverture du DISTRICT le 16 Août,
Le premier Bulletin d'Information pour la saison
2022/2023 paraîtra le 20 Août.**



Portez vous bien et prenez soin de vous.

A V E C L E S C L U B S P O U R L E S C L U B S



PÔLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

Réunion du 11 Juillet 2022

COURRIER

Ac Rive de Gier : réservation de la structure gonflable pour le samedi 3 septembre 2022
CDOS Loire : appel à candidature du Trophée Performance 2ème trimestre 2022 (voir ci-dessous)
CDOS Loire : Capsules vidéos : prescription d'activité physique adaptée pour la santé
CDOS Loire : Raid Nature 42 dimanche 18 septembre 2022 à St Régis du Coin. Contact-inscription : Ludivine Cotte 06 42 83 60 42
ou cdos42.fr / rubrique Raid Nature 42 / Défi entreprise

CARNET NOIR

Nous venons d'apprendre le décès de Guy FUMEY, fondateur du District du Jura. Il avait 88 ans.
Il a été une personne très importante pour le développement du football dans le département du Jura.
Il a su partagé ses compétences et sa passion pour le football.

Le District du Jura présente ses sincères condoléances à ses proches.

ANS

Dans le cadre des demandes de subventions ANS, il faut noter la prolongation des dates de dépôt des demandes ANS :
jusqu'au **15 juillet 2022**, pour le dispositif Aisance aquatique (AA) les collectivités sont aussi éligibles à cette demande et peuvent maintenant utiliser "le compte asso".

Les autres demandes ANS sont maintenant closes :

- pour le dispositif emploi (clos depuis le 15 mai 2022)
- pour les dispositifs j'apprends à nager

RAPPEL

L'obligation de saisir vos comptes-rendus financiers via votre compte asso dès qu'une aide **ANS vous a été accordé** sur **2021, 2020 ou 2019**

AIDE A L'APPRENTISSAGE

suite à la prolongation de l'aide exceptionnelle de 8 000€ jusqu'à la fin de l'année, et pour rester par conséquent en cohérence avec la ligne de conduite établie depuis le lancement de cette aide, **il n'y aura pas de campagne Apprentissage ANS en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022.**

Contact : Blandine FEUTRIER, tél 04 77 59 41 09 ou www.ac-lyon.fr/dsden42

MESSAGE IMPORTANT AUX CLUBS

MODIFICATION DE L'ARTICLE 160 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF

Nombre de joueurs mutés de U12 à U18

Nouveau texte

Pour lutter contre les clubs qui constituent leurs effectifs des catégories de jeunes en se servant de manière importante dans les effectifs d'un ou plusieurs autres clubs.

« **c)** dans toutes les compétitions officielles des Ligues et **Districts** des catégories **U12 à U18**, tant pour le **football à 11** que pour les pratiques à effectif réduit football à 8.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre** au lieu de six, dont **un** maximum au lieu de deux, ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »

LICENCES 2022-2023

VALIDATION DES TROIS MEMBRES DU BUREAU.

Actuellement, vous constatez peut-être dans **FOOTCLUBS** que vos demandes de licences sont en attente de validation par la Ligue. Ceci est lié au fait que **les licences des 3 membres du Bureau** (Président, Secrétaire Général et Trésorier) **de votre club**



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

n'ont pas encore été demandées et validées.

RAPPEL

Comme indiqué dans le menu Organisation / Membres du club sur FOOTCLUBS, la validation des licences du club sont **bloquées** tant que **les licences des 3 membres du Bureau sont non VALIDÉES**.

Renseigner les membres du Bureau n'est pas suffisant pour permettre à la LAuRAFoot de **valider les demandes de licences d'un club !**

En effet, **l'article 30-1 des Règlements Généraux de la F.F.F.** précise que :

un club doit posséder a minima une licence pour ses Président, Secrétaire Général et Trésorier.

Par conséquent, si vous souhaitez que vos demandes de licences puissent être traitées par la LAuRAFoot, merci de transmettre dès que possible les **demandes de licences des 3 membres du Bureau** cités ci-dessus que vous avez validés dans FOOTCLUBS (Menu : Organisation / Membres du club). »

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS **COUPE DE FRANCE FÉMININE** **COUPE NATIONALE FUTSAL**

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition **2022 - 2023** de la Coupe de France Féminine.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur **FOOTCLUBS**. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS** et bien vérifier ensuite que le statut « **pré-engagé** » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **ENGAGÉ** » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le

MENU : « Saison 2022 - 2023 » « Compétitions » / « Engagements » / et afficher le centre de Gestion : **FFF**

Droits d'engagement féminine : **26 Euros**.

Droits d'engagement futsal : **10 Euros**

COUPE DE FRANCE 2022/2023 **DATES DES PREMIERS TOURS**

TOUR 1 : 28 août 2022 (entrée des clubs **R3**)

TOUR 2 : 04 septembre 2022 (entrée des clubs **R2**)

TOUR 3 : 11 septembre 2022 (entrée des clubs **R1** et **N3**)

CDOS LOIRE

Appel à candidature du Trophée Performance 2ème trimestre 2022. (date limite de retour le **lundi 22 août 2022**).

Aucun retard ne sera accepté.

Contact : secretariatcdos@maisondessportsloire.com ou par téléphone au 04 77 59 56 00

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 11 juillet 2022

CONGES D'ETE

La Délégation du Roannais de Football, et plus particulièrement le secrétariat, sera fermée du jeudi 21 juillet au mardi 16 août à 14h30.

RELEVÉ DE COMPTE **RAPPEL POUR LES RETARDATAIRES**

Le dernier relevé de la saison de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « Footclubs », dans « Organisation », « Etat du Compte », « Délégation du Roannais », montant dans « solde en comptabilité débiteur ».



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

Règlement par chèque à la Délégation pour le lundi 18 juillet, dernier délai.

Liste des clubs en attente de règlement pour clôturer la saison 2021 – 2022 :

Astrée
Belmont
Cezay
Changy
Charlieu
Chausseterre Les Salles
Cordelle
Cours
Couzan
Ecotay Moingt
Est Roannais
Finerbal
Groupement ABC
Mably
Moulins Cherier
Olympique Est Roannais
Parigny
Pays de Coise
Pouilly les Nonains
Riorges
Roanne Matel
Roanne Parc
Roanne Portugais
Roche St Genest
St Haonnaise
St Just St Rambert
St Marcellin en Forez
St Romain le Puy
St Symphorien de Lay
Toranche
Villerest

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2022/2023, tous les engagements sont disponibles sur « Footclubs »

Toutes les compétitions déjà existantes sont pré-engagées et les clubs doivent confirmer leurs choix sur « Footclubs », en indiquant l'accord ou le refus.

En cas de refus et de désistement, merci de nous le faire savoir par le mail officiel de votre club.

A noter l'inscription possible à deux nouvelles compétitions éventuelles : Critérium (licence libre) et Loisir à 8.

Quelle que soit la catégorie et l'équipe, les clubs doivent ajouter leurs desiderata (jumelages, alternances et terrains) directement dans « Footclubs ». Aucune information par courriel ne sera prise en compte.

Vos engagements sur « Footclubs » doivent être effectués avant les dates limites ci-dessous :

- Seniors D1 / D2 / D3 : **dimanche 17 juillet**
- Seniors D4 / D5 : **dimanche 31 juillet**
- Loisir à 11 / Loisir à 8 / Critérium / + de 40 ans : **dimanche 15 août**
- U18 D2 / U15 D2 = **dimanche 31 juillet**
- U18 D3 – U15 D3 = **mercredi 31 août**
- U13 – U11 = **dimanche 11 septembre**
- U9 – U7 = **dimanche 18 septembre**

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique « Délégation du Roannais »



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

LICENCES

Actuellement, vous constatez peut-être dans FOOTCLUBS que vos demandes de licences sont en attente de validation par la Ligue. Ceci est lié au fait que les licences des trois membres du Bureau (Président, Secrétaire Général et Trésorier) de votre club n'ont pas encore été demandées et validées.

Pour rappel, comme indiqué dans le menu : Organisation / Membres du club sur FOOTCLUBS, la validation des licences du club sont bloquées tant que les licences des 3 membres du Bureau sont non validées.

Renseigner les membres du Bureau n'est pas suffisant pour permettre à la Ligue de valider les demandes de licences d'un club ! En effet, l'article 30-1 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise qu'un club doit posséder, à minima, une licence pour le(a) Président(e), le(a) Secrétaire Général(e) et le(a) Trésorier(e).

Par conséquent, si vous souhaitez que vos demandes de licences puissent être traitées par la Ligue, merci de transmettre dès que possible les demandes de licences des trois membres du Bureau cités ci-dessus que vous avez validés dans FOOTCLUBS (Menu : Organisation / Membres du club) .

RAPPEL - ANNONCE IMPORTANTE À TOUS LES CLUBS

La **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) demande à la FFF de supprimer tous les numéros de téléphone à la fin de chaque saison.

Le District de la Loire, les bénévoles, les dirigeants des clubs ont besoin d'un minimum d'éléments pour communiquer.

- Nous nous apercevons que plusieurs informations clés n'apparaissent pas dans le profil de chaque club.

- Nous vous demandons de réagir au plus vite, sous peine de sanction financière.

- **Le correspondant du club, habilité à utiliser FOOTCLUBS doit procéder à la MAJ des coordonnées téléphoniques**, des principaux dirigeants, (président, éducateurs, correspondant,) et doit **IMPERATIVEMENT, vérifier, corriger, compléter, modifier**, au moins les numéros de téléphone, sans émettre d'erreur lors de la saisie, si possible.

- L'indicateur « **diffusion** » se positionne à « **DIFFUSABLE** »

Cette opération se renouvelle chaque année, en début de saison.

PÔLE RÉGLEMENTAIRE

Marc MORETON

Tél : 07.61.54.07.65

APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

APPEL N° 7 (2021-2022)

Composition de la Commission d'Appel en date du lundi 4 juillet 2022 à 18H00

Fabrice BERTHON (Président) ; Bernard BERTOLOTTI ; Dominique GANDIN ; Jean Marc PERRET ; Marie Pierre FOLLEAS.

Appel du club **537227 O. DU MONTCEL** à la suite de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire de Football, en date du lundi 20 juin 2022 et notifiée dans le bulletin d'information n° 44 en date du samedi 25 juin 2022

Références matchs :

-500430 **COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE** / 537227 **O. DU MONTCEL1**

Catégorie SÉNIORS libre (D1) match n° 23410348 du dimanche 12 juin 2022.

-549300 **AM. LAIQ. ST GENEST LERPT** / 537227 **O. DU MONTCEL2**

Catégorie SÉNIORS libre (D4) match n° 23421085 du dimanche 12 juin 2022.

Rappel de la sanction prise à l'encontre du club requérant

- match perdu par forfait avec -1 point au classement à 537227 O. DU MONTCEL 1 ; Article 23-3 FORFAITS (alinéas 23.3.1 et 23.3.2 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football)

- match perdu par forfait avec -1 point au classement à 537227 O. DU MONTCEL 2 ; Article 23-3 FORFAITS (alinéas 23.3.1 et 23.3.2 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football)

Présents pour le club 537227 O. DU MONTCEL : 2520349476 Gerald MONDON (correspondant)



Présent pour la Commission des Règlements : Serge GUIOTTO

Représentant du Pôle Réglementaire et Vice-Président du District de la Loire de Football : Marc MORETON

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF,

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant qu'il ressort de l'audition, que 2520349476 Gerald MONDON, correspondant du club 537227 O. DU MONTCEL, a souhaité faire appel, car il a ressenti de l'injustice à la lecture de la décision ; que le club fait tout son possible pour gérer l'après Covid-19 ; que c'est difficile et compliqué ; que le club joue le jeu ; que des efforts ont été effectués pour rien ; que personne n'a voulu tricher ; que le bureau s'appuie sur les Règlements Sportifs du District de la Loire de Football ; que le club en supporte les conséquences ; que le jour des matchs, le club s'est trouvé dans un « cas de force majeure » ; que les dirigeants de chaque équipe n'ont pu se contacter ; que les joueurs, les dirigeants contestent et ne comprennent pas la décision prise par la Commission des Règlements ; et qu'il existe une certaine désapprobation au sein du club ;

Sur ce,

Considérant que l'article 23-3 FORFAITS, alinéa 23.3.1 des règlements Sportifs du District de la Loire de Football dispose : « En outre une équipe déclarant forfait entraîne automatiquement le forfait de toutes ses équipes inférieures (sauf cas de force majeure) ;

Considérant que le match n° 23420348 du dimanche 12 juin 2022, catégorie SENIORS D1, 500430 COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE / 537227 O. DU MONTCEL1 ne s'est pas déroulé à cause de l'absence de l'équipe visiteuse ;
Et qu'à la même date le match n° 23421085, catégorie SENIORS D4, 549300 AM. LAIQ. ST GENEST LERPT / 537227 O. DU MONTCEL2 s'est joué disposant d'un effectif de 14 licenciés soit 11 joueurs de champ plus trois remplaçants,

Considérant qu'il ressort du contrôle au fichier que le club 537227 O. DU MONTCEL compte dans sa catégorie « libre SENIORS » 2 équipes, et un effectif de quarante-cinq licenciés, plus sept licenciés dans la catégorie U18.

Considérant que le club 537227 O. DU MONTCEL pouvait combiner deux équipes à la date du dimanche 12 juin 2022 ;
Considérant que le « cas de force majeure » pour être validé doit justifier au moins l'un des trois critères suivants ; (imprévisible, irrésistible, insurmontable) ;

Considérant que la Commission des Règlements du district de la Loire de Football a donc fait correctement l'application des textes en l'espèce, la Commission d'Appel se doit de confirmer la décision prise, et rejette la réclamation posée par le club 537227 O. DU MONTCEL ;

Le représentant de la Commission des Règlements, Serge GUIOTTO, le Représentant du Pôle Réglementaire et Vice-Président du District de la Loire de Football : Marc MORETON, Gerald MONDON du club 537227 O. DU MONTCEL n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- Confirme la décision de la Commission des Règlements prise lors de sa réunion du lundi 20 juin 2022 voir bulletin d'information n° 44 en date du samedi 25 juin 2022

- Met les frais d'Appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 100 euros à la charge du club 537227 O. DU MONTCEL

STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

Réunion du 11 juillet 2022

Président : M. FOREST Jean-Louis

Secrétaire : M. MAZOYON Maurice

Représentant des clubs : M. MAGNIN André

Représentant du Comité Directeur : M. VIDRY Francis

Représentant de la Commission des Arbitres : Mme AZNAR Denise et M. LIGOUT Jean-Claude

Membres : MM. ARTAUD Pascal et FERRAND Frédéric

AVIS AUX CLUBS

D2 : AVEIZIEUX : 517651



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

Suite à votre appel et vérification auprès de la Commission des Arbitres, le club d'**AVEIZIEUX** est rétabli dans ses droits, soit :
- autorisation de 6 MUTES pour la saison 2022 – 2023 (annulation de 2 mutés en moins).
- annulation de l'amende de 50 €.

PÔLE SPORTIF

Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

Réunion du 11 Juillet 2022

Président : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

Présents : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

Mr GRAND René : 06 10 65 33 90

NOTES IMPORTANTES AUX CLUBS - ENGAGEMENTS 2022 / 2023

Afin de préparer la saison prochaine, les clubs doivent dès à présent s'engager pour le championnat senior sur Foot Club, pour la saison 2022 / 2023.

La date limite pour les équipes de D1, D2 et D3 est fixée au 17 juillet 2022 minuit.

La date limite pour les équipes de D4 et D5 est fixée au 31 juillet 2022 minuit.

Coupes :

Les équipes désirant s'engager en Coupe de la Loire seniors sont priées de s'engager directement sans passer par un pré-engagement.

La date limite est fixée au 17 juillet 2022 minuit.

Seul les clubs engagés en coupe de la Loire peuvent participer à la coupe Valeyre / Léger.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS

En cette période d'engagement, veuillez renseigner vos coordonnées téléphoniques (Président, Secrétaire, Correspondant, Educateur ou entraîneur des équipes seniors) sur le site du District, afin que l'on puisse vous joindre au téléphone et que cela n'engendre pas de nombreuses difficultés pour vous contacter.

Les clubs qui ne se mettront pas à jour n'auront pas d'excuses si nous cherchons à les contacter que ce soit le District, la commission senior, les arbitres ou les clubs).

COURRIER RECU

USRA et ASSH : concerne votre fusion. Noté

AF PAYS DE COISE : souhait de jouer en nocturne le samedi soir. Veuillez le signaler dans les desideratas.

LAU RAFoot : concerne le tirage de la Coupe de France. Lu et noté.

OLYMPIQUE DU FOREZ : Lors des inscriptions de vos équipes sur footclubs, veuillez le signaler dans vos desideratas.

MONTEES ET DESCENTES

MONTEES SAISON 2021 - 2022

Montée de D1 en R3 : Roche St Genest 2 - St Paul en Jarez 1 - ASA Chambon Feugerolles 1

Montée de D2 en D1 : Champdieu Marcilly 1 - Cellieu 1 - St Christo Marcenod 1 - L'Horme 1

Montée de D3 en D2 : OL Est Roannais 1 - Goal Foot 1 - Haut Pilat 1 - Savigneux Montbrison 2 - Bussièrès 1 - Lignon FC 1 - CO La



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

Rivière 1 - St Paul en Jarez 2

Montée de D4 en D3 : Montagny 1 - Moulin Chéri 1 - Ecotay/Moingt 2 - St Martin la Sauveté 1 - OL Est Roannais 2 - Lignon FC 2 - Feurs 3 - Cleppé Poncins 1 - L'Horme 2 - St Férréol 1 - St Christo Marcenod 2 - St Marcellin 1

Montée de D5 en D4 : Bellette 1 - Roanne Matel 1 - Cours AS 1 - St Victor/Rhins 1 - Crémeaux 2 - St Martin la Sauveté 2 - Bellegarde 1 - St Victor/Loire 1 - Andrézieux 3 - Portugais St Etienne 1 - St Romain le Puy 2 - Savigneux Montbrison 3

DESCENTES SAISON 2021 - 2022

Descente de R 3 en D 1 : La Fouillouse 1 - Rive de Gier 1 - FC St Etienne 1 - Roanne Foot 2 - Sorbiers la Talaudière 1 - Anzieux1

Descente de D 1 en D 2 : Dervaux Chambon Feugerolles 1 - Veauche 2 - St Galmier Chamboeuf 2 - Côte Chaude 2 - Commelle 1 - Chateauneuf 1 - Ric Montcel 1 - Roanne FC 1 (interdit d'engagement 2022/2023)

Descente de D 2 en D 3 : Firminy 2 - Sorbiers la Talaudière 2 - Villars 2 - Aveizieux1 - Sud Forézienne 1 - St Joseph St Martin 1 - St Chamond 2 - Sury Comtal 1 - Villers 1 - Pouilly les Nonains 1 - Roanne Portugais 1 - Ric Montrambert 1

Descente de D 3 en D 4 : Noirétable 1 - Coutouvre 1 - Finerbal 1 - Roanne Mayollet 1 - Filerin US 1 - Roanne Mayotte 1 - Val d'Aix 1 - Couzan 1 - Doizieux 1 - Bords de Loire 1 - Jonzieux 1 - Feu Vert 1 - Roche St Genest 3 - Veauche 3 - St Chamond foot 3

Descente de D 4 en D 5 : Changy 1 - Roanne FC 2 (interdit d'engagement 2022/2023) - Mably 2 - Pouilly les Nonains 2 - Mont du Forez 1 - OL du Forez 1 - Toranche 2 - Couzan 2 - Pays Coise 3 - Doizieux 2 - Rive de Gier 2 - St Joseph St Martin 2

La présente parution est donnée sous réserve de modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir où des procédures en cours auprès des différentes commissions.

La commission seniors souhaite à tous les acteurs du football de très bonnes vacances. Prenez soin de vous.

SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

Réunion du 11 juillet 2022

Responsable : M. Alain CABERLON

Membres : MM. André MAGNIN – Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

- M. Karim COMACLE, du 11/07/22 : il nous faut un courrier officiel du club : engagement avant le 15/08/22.

- Pouilly les Nonains, du 11/07/22 : mise en sommeil pour la saison prochaine.

- Changy, du 08/07/22 : noté.

- Goal Foot, du 06/07/22 : noté.

JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

Réunion du 11 Juillet 2022

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

Membres :

Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67

Secrétaire Adjointe : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90

Courrier : Michel RIBIER - 04 77 92 28 87

Coupe Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

Coupe Pitch : Toufik OUAAMARI - 06 01 13 27 19

U13 : Toufik OUAAMARI - 06 01 13 27 19

U18, U15 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

U 7 : Georges FORTI : 07 86 52 11 34 (Vendredi après-midi)



U9 / U11 : Thomas BESSON : 06 61 62 95 43
Jeunes Pousses : Thomas BESSON : 06 61 62 95 43

INFORMATIONS AUX CLUBS

IMPORTANT

Pour toute demande de modification de match (date, terrain, horaire), veuillez noter sur votre mail le numéro du match concerné ainsi que le numéro du terrain, afin de faciliter la modification et en objet la catégorie concernée ainsi que la Poule (U13 U15 U18 U7 U9 U11).

COURRIERS REÇUS DES CLUBS

Anzieux Foot : engagement U15 poule B, lu et noté.
Gj Loire Forez Football : engagement U18 D2, lu et noté.
Côte Chaude Sportif St Etienne : engagement U18 et U14, lu et noté.
Fc Indépendant St Romain le Puy : engagement U18 D2, lu et noté.
Rhins Trambouze F : engagement U18, lu et noté.

INFORMATIONS U14, U15, U18, U16, U20

Information importante au niveau des mutations jeunes

Suite la dernière AG fédérale de Nice, changement au niveau du nombre de mutés.
Article 160 Nombre de joueurs « Mutation ».

1-C) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

U20

Seulement 7 équipes avaient manifesté le souhait de participer à un championnat U20 district. Après discussion avec le district Drôme-Ardèche,
Nous serons en mesure de faire un championnat interdistricts.
Les clubs intéressés peuvent le faire par mail au district.
Pour plus d'information, vous pouvez contacter :
Charles Boulogne pour le district de la Loire au 06 81 76 10 01
Philippe Aubert pour la Drôme-Ardèche au 06 80 92 81 87.

U18

Pour les engagements de la saison 2022/2023, la date limite pour les D1 et D2 est le 31 juillet 2022. Pour la D3, la date limite est le 31 août 2022.

Pour la saison 2022/2023, le champion montera en U20 R2 et les six derniers descendront en D2

Composition de la poule D1 (14) : St Chamond, O. St Etienne 2, Sorbiers la Talaudière, St Paul/Jarez, Cellieu, St Galmier/ Chamboeuf, Firminy FCO, Feurs Forez/Donzy, L'Etrat la Tour 2, La Fouillouse, Veauche 2, Villars Commelle et E.S.S.O.R.

Composition D2 poule A (12) : Savigneux Montbrison 2, Chambon Dervaux, Ht Pilat, Pays de Coise, ABH, Ondaine, St Christo, St Priest/Jarez, Sorbiers la Talaudière 2, Rive de Gier, La Rivière et St Romain le Puy.

Composition D2 poule B (12) : Goal Foot, Anzieux Foot, Montagne du Matin, Avenir Côte, Loire Forez F.C, St Just St Rambert, Riorges, Côte Chaude, Loire Sornin, Ecotay Moingt, Sury le Comtal et Roanne Parc.

Ces poules ne sont pas encore définitives, il risque d'avoir des clubs qui ne repartent pas d'où des repêchages.

U16

Cette nouvelle catégorie est illimitée au niveau des engagements.

La ou les poules seront choisies en fonction du critère défini par nos techniciens.

Le premier de la poule D1 montera en U18 R2



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

La date limite d'engagement est le 31 juillet 2022.

Pour l'instant, il n'y a que 4 équipes engagées.

U15

Pour les engagements de la saison 2022/2023, la date limite pour les D1 et D2 est le 31 juillet 2022. Pour la D3, la date limite est le 31 août 2022.

Pour les U15 à 8, la date limite est le 10 septembre 2022. Pour l'instant, il n'y a que 2 équipes engagées.

Pour la saison 2022/2023, le champion montera en U16 R2 et conservera sa place en D1 et les 5 derniers descendront en D2.

Composition de la poule D1 (13) : Feurs Forez/Donzy 2, Roanne foot 2, St Paul/Jarez, Andrézieux 2, L'Etrat la Tour 2, Villars, Co-teau Olympique, St Chamond, Ondaine, Rive de Gier, St Galmier/Chamboeuf, Ecotay Moingt et Sury le Comtal.

Composition D2 poule A (12) : O. St Etienne 2, Côte Chaude, Roche St Genest 2, Firminy FCO 2, Ht Pilat, St Charles, La Rivière, Cellieu, Ric O. Montcel, Montreynaud et St Christo.

Composition D2 poule B (12) : Bords de Loire, Veauche 2, Pays de Coise, Montagne du Matin, ABH, Loire Forez F.C, St Just St Rambert, Roanne Parc, Anzieux Foot, Bois Noirs, Lignon FC et Goal Foot.

Comme pour les U18, ces poules ne sont pas encore définitives.

U14

Pour rappel des montées/descentes

En temps normal, nous avons :
1 montée ligue U15

Le championnat pour la saison 2022/2023 est ouvert à toutes les équipes, si plus de 12 équipes inscrites, nous choisirons les clubs pour participer au championnat D1 suivant les critères établis par nos techniciens, par contre si moins de 10 inscriptions, nous ne ferons pas de championnat et la montée en U15 R2 sera reporté sur le championnat U15 D1

La date limite pour les inscriptions 2022/2023 est le 31 juillet 2022.

Pour l'instant, il n'y a que 4 accords sur les préinscriptions et 4 refus. On craint fort de ne pouvoir constituer une poule U14.

COUPES

Modification par rapport au dernier PV, tous les clubs doivent s'inscrire en coupe de la Loire, n'oubliez pas d'engager votre équipe 1 afin d'éviter les problèmes de la saison dernière. **La date limite est le 31 août 2022.**

INFORMATIONS U7

La date limite des engagements en catégorie U7 est fixée au 18 Septembre 2022.

La commission Jeunes souhaite un prompt rétablissement à notre ami Michel RIBIER, responsable du courrier, et espère le revoir très rapidement au sein de la commission.

INFORMATIONS U9 U11

Alain CERRUTI, responsable des catégorie U9 et U11, va temporairement quitter son poste au sein de la commission jeunes, pour des raisons de santé. La commission espère le revoir très bientôt en bonne santé.

Désormais votre nouveau correspondant pour les catégories U9 et U11 sera **Thomas BESSON**. Vous pourrez le contacter par téléphone au **06 61 62 95 43** pour tout ce qui concerne ces catégories. Nous vous demanderons d'être conciliant pour ses nouvelles fonctions.

Afin de l'aider et de faciliter sa tâche, pensez bien à inscrire vos équipes en U9 et U11, à faire parvenir vos souhaits, avant la date limite.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La saison 2021 / 2022 est terminée. Tous les acteurs du football, vont pouvoir prendre un repos bien mérité. La commission jeunes vous souhaite de bonnes vacances, et n'oubliez pas d'inscrire vos équipes dans les catégories concernées avant la date limite.



FOOT LOISIR

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

Réunion du 11 juillet 2022

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membres : Mme. Monique BOURRAT - M. Roger BOURRAT

ENGAGEMENTS CRITERIUM

A l'issue de la réunion du lundi 4 juillet, les clubs qui ont émis le souhait de s'engager en « Championnat Critérium » doivent procéder de la façon suivante :

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)

- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique **« Délégation du Roannais » et choisir « Championnat Critérium »**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2022

Les représentants des clubs de BUSSIERES, COMMELLE, LE COTEAU, CREMEAUX, ESSOR, GOAL FOOT, MABLY ACL, OLYMPIQUE EST ROANNAIS, PARIGNY ST CYR, PERREUX, POUILLY LES NONAINS, POUILLY SOUS CHARLIEU (LOIRE SORNIN), RHINS TRAMBOUZE, ROANNAIS FOOT 42, ROANNE ARCT, ROANNE FC, ROANNE MATEL, ROANNE MAYOLLET, ROANNE PARC, ST ANDRE D'APCHON, ST DENIS DE CABANNE, AVENIR (ST HAONNOISE et USRA), ST NIZIER SOUS CHARLIEU, ST SYMPHORIEN DE LAY, STE FOY ST SULPICE, VAL D'AIX, REGNY, SUD FOOT 71 et URFE étaient présents à cette réunion.

Le Président Francis VIDRY, Paul BRIDEAU, Didier ROTA et Bernard THIVEND représentaient la Délégation du Roannais de Football.

Excusés : les dirigeants du club de COURS

L'ensemble des clubs de la Délégation du Roannais était convié à une réunion pour prendre connaissance des évolutions, pour la saison prochaine, du règlement du « Foot Diversifié ».

En effet, les clubs souhaitant inscrire une équipe en « Foot Diversifié » auront à se positionner, avant le 15 août prochain, entre un championnat « Critérium » ou un challenge « Loisir » (voir tableau annexe).

Le championnat « Critérium » dont les matchs seront joués les vendredis ou samedis, s'apparente à l'ancienne formule. Il est réservé à des joueurs titulaires d'une licence « libre ». Quant au challenge « Loisir » (+ 40 ans à 7, loisir à 8 ou à 11), il est destiné aux joueurs titulaires d'une licence « Loisir ». Pour cette dernière formule, des règles spécifiques régissent sa pratique.

Les clubs dont une équipe (ou plusieurs) était engagée la saison écoulée dans l'ancien championnat « Loisir », se positionnent tous pour la formule « Critérium ». Cependant, à une large majorité, ils émettent le souhait de jouer le vendredi plutôt que le samedi. Cette situation de déséquilibre nécessitera des ajustements pour constituer les poules.

Un point du règlement « Critérium », est vivement contesté par les dirigeants présents. Il concerne la limitation drastique du nombre de joueurs pouvant jouer alternativement en championnat de District et en « Critérium ». Pour eux, il va être très pénalisant pour les équipes réserves des clubs de District qui, avec les blessures et les absences, puisaient largement dans leur équipe « Loisir » pour éviter un forfait.

Le challenge « + 40 ans à 7 » sera reconduit et sans doute renforcé par de nouvelles équipes. Cette formule est unanimement appréciée par ses pratiquants, notamment en raison de la grande latitude laissée pour l'organisation des rencontres.

Le club de Commelle s'est positionné pour le Foot Loisir à 8. Malheureusement, étant le seul à le faire, nous ne pourrons lui donner satisfaction.

Pour toutes informations complémentaires sur le règlement concernant le « Foot Diversifié », n'hésitez pas à prendre contact auprès de Bernard THIVEND (06 81 48 05 03) ou de Paul BRIDEAU (06 26 29 49 27).

Bonnes vacances !



REGLEMENT FOOT DIVERSIFIE

	Critérium	Foot Loisir à 11
Type de licence	Libre sénior ou vétéran	Loisir
Age minimum requis	18 ans	18 ans
Autorisation	4 joueurs maximum de moins de 25 ans autorisés à figurer sur la feuille de match 2 joueurs ayant disputé un maximum de 5 matchs en championnat district.	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.
Interdiction	Joueur de Ligue	Joueur titulaire d'une seule licence libre
Double licence (libre-loisir)	Un maximum de 5 joueurs, titulaires d'une double licence, sont autorisés à figurer sur feuille de match.	
Règles de jeu	Idem règlement championnat district	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits.
Temps de jeu	90 minutes en 2 périodes de 45 minutes.	90 minutes en 2 ou 3 périodes
Aire de jeu	Terrain entier	Terrain entier
Arbitrage	Désignation arbitre	Auto-arbitrage
Nombre de remplaçants	3	Illimité
Jour de programmation des matchs	Vendredi soir ou samedi après-midi	Vendredi soir ou samedi après-midi
Feuille de match	Obligatoire	Obligatoire
Classement	Classement par addition de points	Aucun classement établi
Calendrier	Etabli par la Délégation	Etabli par la Délégation
	Foot Loisir à 8	Foot Loisir à 7 + 40 ans
Type de licence	Loisir	Loisir
Age minimum requis	18 ans	40 ans
Autorisation	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.
Interdiction	Joueur titulaire d'une seule licence libre	Joueur titulaire d'une seule licence libre
Double licence (libre-loisir)		
Règles de jeu	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits, dégagements du gardien à la main, rentrée de touche au pied.	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits, dégagements du gardien à la main, rentrée de touche au pied.
Temps de jeu	60 minutes en 2 ou 3 périodes	60 minutes en 2 ou 3 périodes
Aire de jeu	1/2 terrain	1/2 terrain
Arbitrage	Auto-arbitrage	Auto-arbitrage
Nombre de remplaçants	Illimité	Illimité
Jour de programmation des matchs	A définir	Lundi soir
Feuille de match	Obligatoire	Obligatoire
Classement	Aucun classement établi	Aucun classement établi
Calendrier	Etabli par la Délégation	Etabli par la Délégation



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

Réunion du 11/07/2022

Présidente Yvonne Argaud 06 21 43 70 44
Secrétaire Chantal Degoulange 06 07 89 27 80
Responsables championnats et coupes
Yvonne Argaud 06 21 43 70 44

COURRIERS

Riorges-F-C : demande d'information, lu et noté
AF Pays de Coise : : demande d'information, lu et noté
Olympique du Forez : lu et noté

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Merci de noter les dates limites d'engagement pour les catégories féminines :

Séniors à 11 et à 8 championnats et coupes : vendredi 15 juillet 2022.
U13F - U15F - U18F championnats et coupes : vendredi 9 septembre 2022.

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV CDA du 11 Juillet 2022

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26
Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Tresorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

RAPPEL N'OUBLIER PAS DE FAIRE LE RETOUR DE VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF D'ARBITRE POUR LE 15 JUILLET 2022

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022/2023

Nous vous informons que les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

Nous attirons votre attention, le dossier médical arbitre (DMA) est souvent source de dossier incomplet par manque de vigilance dans la lecture des consignes inhérentes à ce point.



Le lien d'une note explicative est également disponible avec les documents du dossier administratif afin de vous faciliter les démarches.

RAPPEL DERNIER DELAI POUR REPONDRE AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR LE 15 JUILLET 2022

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022/2023

Nous vous informons que le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

Bien veiller à la date limite de retour fixée au vendredi 15 juillet 2022 dernier délai. Passée cette date le lien ne sera plus actif.

Les arbitres sont priés de vérifier la présence de leur nom dans la liste des retours du questionnaire en ligne et le signaler en cas d'anomalie.

Aucune réclamation sur une absence de retour du questionnaire ne sera acceptée après le 15 juillet date de fermeture du lien.

INFORMATION ASSEMBLEE GENERALE

Nous informons tous les arbitres du Nord et du Sud (jeunes et seniors) que la traditionnelle Assemblée Générale se déroulera le :

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

Au complexe sportif des Bullieux à Andrézieux

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement, mais on retrouve une forme connue par le passé (avant restriction) où les arbitres du Nord et du Sud se retrouvent sur la journée complète avec tests physiques et Assemblée Générale.

La présence est obligatoire suivant les modalités du Règlement Intérieur de la CDA.

LISTE DES PERSONNES QUI ONT REPONDU EN LIGNE AU QUESTIONNAIRE 2022/2023

Veuillez trouver le listing des personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne, celui-ci sera réactualisé **tous les LUNDIS sur le PV.**

CHALMANDRIER JEREMY ; DIALLO AMADOU ; ELISO MATHIS ; BEN HAFSSIA ROCHDI ; GUILLOT LOU ; LOISY SYLVAIN ; LAIDOUNI ABDELKADER ; RUBAT GUY ; KHELLIMOHAMED ; AITSY JAMAA ; MEGHARI MELINDA ; SLAIMI NADER ; LEBLANC RAPHAEL ; BENMESSAOUD MUSTAPHA ; DOSNON DANIEL ; BONIFACE FREDERIC ; CORSO CLEMENT ; BENSALI ALI ; COLLANGE JORDAN ; LEKHAL AMIN ; FOUBERT SIMON ; KOCALOZ LOKMAN ; AGBIAZIZ ; ALBARRACI YVES ; ANGUAL FRANCK ; CHARROIN HUGO ; ASMA KAIS ; PERRET JEAN MARC ; BERNE JEAN PIERRE ; NOURY ABDELKRIM ; TERRAT GERARD ; LHENRY PIERRE ; GRESS THIERRY ; D'ANGELO GERARD ; FERRAND JEROME ; SAVSET SEFER ; RAROUDJIT MADJID ; BELLAVIA VINCENT ; CROCE JOHAN ; TOURNEUX JEROME ; JOLY ROLAND ; DECITRE SEBASTIEN ; BENCHIKH RACIM ; AUCLAIR MATHIS ; YAGOUBI RYAD ; MOHAMED NADIR ; COSTA LIONEL ; CHAVANY EMMANUEL ; DURAND FREDERIC ; DURAND NATHAN ; BENADA ABDELGHANI ; DIAS CHRISTOPHER ; MICOL GHISLAIN ; CHAPET FREDERIC ; KHODJA KAMAL ; MARY CEDRIC ; BENALLA HICHAM ; MIRABEL ALEXIS ; OZEL ABDULKADIR ; MARCONNET JEAN ; VATAN BORIS ; GEORGES HUGO ; TAGHANIMET AHMED ; SAHTOUT TAREK ; NEHAR YOUSSEF ; ARAUJO EVAN ; Drame MOUSSA ; RECORBET ELYAS ; HASSOUN TAOUFIK ; CORNET JEAN MICHEL ; BENLHASSEN MEHDI ; TAGAND FABRICE ; MEZOUARI FARES ; PEREY JEROME ; ROCHE RENAUD ; PARISEL FABRICE ; BEZZAH NORDINE ; KHEBAL AIS-SA ; SERINO ALEXANDRE ; DAOUDI HAMID ; DOUSS HOSSEM ; BOUIMA ABDELKADER ; MAUSSIER ARNAUD ; AGULLO CHRISTOPHE ; CETIN AYTEKIN ; MECHERI ABDELNOR.BOUAZIZ ABDELGHANI. BUSALLI CEDRIC. CARDOSO GEORGES. YIGITER TOLGA. GHECHIR OTHMANE. TERRENOIRE FABIEN. MARRET GAETAN. BENCHADI MEHDI. ABBAS DJELLOUL.BILLOUX SERGE. GUIZANI MICKAEL. DIEUX JASON. BOUSTANI NABIL. MATOUSSI MEHDI. OULDBOUKHITINE LYECE. BENKHALIFA FATHI. VERMOREL WILLIAM. NEHAR MOHAMED. LORENTE JEAN LUC. MORAIS DIAS MIGUEL. DALLET MAXIME. MATOUSSI YOUSSEF. PATOUX STEVE. BOYER STEPHANE. DINIS CLAUDE. MAKHLOUF NASSIM. DEMEURE MANON. BUDENHULZER GREGORY. MONCORGERDAVID. BEN KHALIFA MAHJOUR. REGRAG YOUNESS. GHENAM YAZID. PIVOT ELOISE. ABBACI MOHAMED.GAILLARD JEAN LUC. CHALA NASSIM. MOTTET MAXIME. MANSOURI IBRAHIM. DEMIREL MUHAMED. GEDIK ONUR.REHAIMI EDDI. FOREST JEAN LOUIS. MAYET MAXENCE. MOREIRA MANUEL. BERNIGAUD KYLIAN. BENFREDJ MOUSSA. BOUCHET DAVID. BERTRAND GREGORY. ARROUE ENZO. TOK BERAT. GEZGIN GANI. MOULEYRE BENJAMIN. PRUNET GASPARD. CHARRIN CHRISTOPHE. EL YAKHLIFI NASSIME. SYLVESTRE ROLAND. VILLEMAGNE GEORGES. JEDRAS MAXIME. BENSLIMANE CHOKRI. JACQUET MICHEL. AMCHACHTI ELIES. BARRIER LOUIS. LIGOUT JEAN CLAUDE. NEFSI MOSTAFA. EL MESSAOUDI AYMEN. BOUNAB HALIM. MORIN OLIVIER. ALLOUIS STEVE.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 11 juillet 2022

- Responsable : Tonio RODRIGUES
- Membres : MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Responsable C.A. et désignations assistants District : Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : Jean-Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- Valideur rapport Nord / Sud : Roland THETIER

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le **vendredi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais, pour les arbitres roannais.**

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).
Bien veiller à la date limite de retour fixée au **vendredi 15 juillet, dernier délai**. Passée cette date, le lien ne sera plus actif.

DATE A RETENIR

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :
samedi 10 septembre 2022
Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon
Prévoir la journée complète.

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

INDISPONIBILITES

M. DIAS Christopher : les 9 et 10 septembre
M. CHOKRI Ben Slimane : du 31 juillet au 21 août ; du 10 au 18 septembre

AVIS AUX ARBITRES

M. BE Dayadji est distrait de toutes désignations, jusqu'à réception de son rapport lors du match de D3 A, Lignon – Toranche.

INFO IMPORTANTE ARBITRES

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).
Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)



A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passé le **délai du 30 juin 2022**, en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club), tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point, et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre, sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fournie, vous n'êtes pas concerné par ce message

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES **MINEURS**

Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.

Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :

MM. CHEVALIER L, MATOUSSI M, SYLVESTRE R, SABALY M, FEDALA M, RIVOAL Y.

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV SCJA du 11 Juillet 2022

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

RAPPEL N'OUBLIER PAS DE FAIRE LE RETOUR DE VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF D'ARBITRE POUR LE 15 JUILLET 2022

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF JEUNES ARBITRES

Nous vous informons que les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

Nous attirons votre attention, le dossier médical arbitre (DMA) est souvent source de dossier incomplet par manque de vigilance dans la lecture des consignes inhérentes à ce point.

Le lien d'une note explicative est également disponible avec les documents du dossier administratif afin de vous faciliter les démarches.

RAPPEL DERNIER DELAI POUR REPONDRE AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR LE 15 JUILLET

QUESTIONNAIRE ANNUEL JEUNES ARBITRES

Nous vous informons que le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

Bien veiller à la date limite de retour fixée au vendredi 15 juillet 2022 dernier délai. Passée cette date le lien ne sera plus actif.

Les arbitres sont priés de vérifier la présence de leur nom dans la liste des retours du questionnaire en ligne et le signaler en cas d'anomalie.

Aucune réclamation sur une absence de retour du questionnaire ne sera acceptée après le 15 juillet date de fermeture du lien.



INFORMATION ASSEMBLEE GENERALE

Nous informons tous les arbitres du Nord et du Sud (jeunes et seniors) que la traditionnelle Assemblée Générale se déroulera le :
SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

Au complexe sportif des Bullieux à Andrézieux

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement, mais on retrouve une forme connue par le passé (avant restriction) où les arbitres du Nord et du Sud se retrouvent sur la journée complète avec tests physiques et Assemblée Générale.

La présence est obligatoire suivant les modalités du Règlement Intérieur de la CDA.

LISTE DES PERSONNES QUI ONT REPONDU EN LIGNE AU QUESTIONNAIRE 2022/2023

Veuillez trouver le listing des personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne, celui-ci sera réactualisé **tous les LUNDIS sur le PV.**

CHALMANDRIER JEREMY ; DIALLO AMADOU ; ELISO MATHIS ; BEN HAFSSIA ROCHDI ; GUILLOTLOU ; LOISY SYLVAIN ; LAIDOUNI ABDELKADER ; RUBAT GUY ; KHELLIMOHAMED ; AITSY JAMAA ; MEGHARI MELINDA ; SLAIMI NADER ; LEBLANC RAPHAEL ; BENMESSAOUH MUSTAPHA ; DOSNON DANIEL ; BONIFACE FREDERIC ; CORSO CLEMENT ; BENSALI ALI ; COLLANGE JORDAN ; LEKHAL AMIN ; FOUBERT SIMON ; KOCALOZ LOKMAN ; AGBIAZIZ ; ALBARRACI YVES ; ANGUAL FRANCK ; CHARROIN HUGO ; ASMA KAIS ; PERRET JEAN MARC ; BERNE JEAN PIERRE ; NOURY ABDELKRIM ; TERRAT GERARD ; LHENRY PIERRE ; GRESS THIERRY ; D'ANGELO GERARD ; FERRAND JEROME ; SAVSET SEFER ; RAROUDJIT MADJID ; BELLEVIA VINCENT ; CROCE JOHAN ; TOURNEUX JEROME ; JOLY ROLAND ; DECITRE SEBASTIEN ; BENCHIKH RACIM ; AUCLAIR MATHIS. YAGOUBI RYAD ; MOHAMED NADIR ; COSTA LIONEL ; CHAVANY EMMANUEL ; DURAND FREDERIC ; DURAND NATHAN ; BENADA ABDELGHANI ; DIAS CHRISTOPHER ; MICOL GHISLAIN ; CHAPET FREDERIC ; KHODJA KAMAL ; MARY CEDRIC ; BENALLA HICHAM ; MIRABEL ALEXIS ; OZEL ABDULKADIR ; MARCONNET JEAN ; VATAN BORIS ; GEORGES HUGO ; TAGHANIMET AHMED ; SAHTOUT TAREK ; NEHAR YUCEF ; ARAUJO EVAN ; DRAME MOUSSA ; RECORBET ELYAS ; HASSOUN TAOUFIK ; CORNET JEAN MICHEL ; BENLHASSEN MEHDI ; TAGAND FABRICE ; MEZOUARI FARES ; PEREY JEROME ; ROCHE RENAUD ; PARISEL FABRICE ; BEZZAH NORDINE ; SERINO ALEXANDRE ; DAOUDI HAMID ; DOUSS HOSSEM ; BOUIMA ABDELKADER ; MAUSSIER ARNAUD ; AGULLO CHRISTOPHE ; CETIN AYTEKIN ; MECHERI ABDELNOR ; KHEBAL AISSA. BOUAZIZ ABDELGHANI. BUSALLI CEDRIC. CARDOSO GEORGES. YIGITER TOLGA. GHECHIR OTHMANE. TERRENOIRE FABIEN. MARRET GAETAN. BENCHADI MEHDI. ABBAS DJELLOUL. BILLOUX SERGE. GUIZANI MICKAEL. DIEUX JASON. BOUSTANI NABIL. MATOUSSI MEHDI. OULDBOUKHITINE LYECE. BENKHALIFA FATHI. VERMOREL WILLIAM. NEHAR MOHAMED. LORENTE JEAN LUC. MORAIS DIAS MIGUEL. DALLET MAXIME. MATOUSSI YOUSSEF. PATOUX STEVE. BOYER STEPHANE. DINIS CLAUDE. MAKHLOUF NASSIM. DEMEURE MA-NON. BUDENHULZER GREGORY. MONCORGERDAVID. BEN KHALIFA MAHJOUB. REGRAG YOUNESS. GHENAM YAZID. PIVOT ELOISE. ABBACI MOHAMED. GAILLARD JEAN LUC. CHALA NASSIM. MOTTET MAXIME. MANSOURI IBRAHIM. DEMIREL MUHAMET. GEDIK ONUR. REHAIMI EDDI. FOREST JEAN LOUIS. MAYET MAXENCE. MOREIRA MANUEL. BERNIGAUD KYLIAN. BENFREDJ MOUSSA. BOUCHET DAVID. BERTRAND GREGORY. ARROUE ENZO. TOK BERAT. GEZGIN GANI. MOULEYRE BENJAMIN. PRUNET GASPARD. CHARRIN CHRISTOPHE. EL YAKHLIFI NASSIME. SYLVESTRE ROLAND. VILLEMAGNE GEORGES. JEDRAS MAXIME. BENSLIMANE CHOKRI. JACQUET MICHEL. AMCHACHTI ELIES. BARRIER LOUIS. LI-GOUT JEAN CLAUDE. NEFSI MOSTAFA. EL MESSAOUH AYMEN. BOUNAB HALIM. MORIN OLIVIER. ALLOUIS STEVE.

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 11 juillet 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le vendredi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais, pour les arbitres roannais.

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

PV N°47 DU SAMEDI 16/07/2022

pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).
Bien veiller à la date limite de retour fixée au **vendredi 15 juillet, dernier délai**. Passée cette date, le lien ne sera plus actif.

DATE A RETENIR

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :
samedi 10 septembre 2022
Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon
Prévoir la journée complète.

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

INFO IMPORTANTE JEUNES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passé le **délai du 30 juin 2022**, en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club), tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point, et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre, sans aucune notion de limite de validité.
Si vous l'avez déjà fournie, vous n'êtes pas concerné par ce message

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES **MINEURS**

Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.

Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :

MM. ACAR Eray - ACAR Melih - BARRIER Louis - COLLANGES Thibault - GOZUDOK Semih - KEBAL Ryad - KOCAK Abdulsamed - PRUNET Gaspard - PETIBOUT Emilien



LOIRE HAUTE-LOIRE



AMENDES



Club :	537227	O. DU MONTCEL					
Dossier :	20304802	du	30/06/2022				
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	43	Amende :	Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				29/06/2022	29/06/2022		100,00€

Club :		552011		U.S. SUD FOREZIENNE	
Dossier :	20304804	du	30/06/2022	District 2/ Phase Unique	
				Poule A	23410495
					24/04/2022
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	43	Amende :	Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	29/06/2022
				Date de fin	29/06/2022
				Fin récidive	
				Montant	100,00€
Dossier :	20304806	du	30/06/2022	District 2/ Phase Unique	
				Poule A	23410495
					24/04/2022
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	52	Amende :	Frais De Deplacement Arbitre	Date d'effet	29/06/2022
				Date de fin	29/06/2022
				Fin récidive	
				Montant	24,00€

				Total Général :	224,00€
--	--	--	--	-----------------	---------



CLASSEMENTS



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Femines U15 / D2 -Phase 2		Unique		383870						814			
Classement officiel au 07/07/2022 13:53:01		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Roch S.Genest 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	39	21	18
2	Ecotay Moingt Us 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	34	24	10
3	Cours A.S. 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	21	23	-2
4	O. De Terrenoire 1	11	6	4	0	1	1	0	0	0	22	15	7
5	Roanne Fc 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	16	11	5
6	Fco Firminy Inser 1	4	6	2	0	2	2	0	0	0	20	24	-4
7	Fouillouse Us 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	14	48	-34